

L'INTÉGRATION DES RAPATRIÉS D'ALGÉRIE EN FRANCE

Pierre Baillet

Population, n°2, 1975

Douze ans après l'exode, la population rapatriée d'Algérie est évaluée par le ministère de l'Intérieur à 1 013 000 individus ⁽¹⁾. Historique dans son ampleur, ce mouvement a été remarquable par sa rapidité. Près de 500 000 personnes sont rentrées en France, dans le seul été 1962. Le IV^e Plan ne prévoyait que 400 000 retours, étalés sur 5 ans. Les craintes soulevées par cet apport inattendu ont été nombreuses. Un quotidien régional illustre un article : « Des impôts nouveaux en perspective » d'une photographie représentant un bateau chargé de « réfugiés ». Avec la démobilisation du contingent et l'arrivée en âge d'emploi des classes pleines de l'après-guerre, une impossibilité d'intégration professionnelle était à craindre, plus de 300 000 actifs voulant tout de suite travailler.

Les pouvoirs publics ont dû intervenir pour aider à reclasser cette communauté sensibilisée par la subversion et par son départ d'Afrique.

(1) Devant la grande diversité ethnique des rapatriés, nous avons dû faire un choix : nous n'étudions que la population de souche européenne. Les 180 000 Français musulmans, harkis ou cadres civils, ne seront pas analysés dans cet article.

I. — UNE RAPIDE INTÉGRATION ÉCONOMIQUE

Contrairement à une idée reçue, les rapatriés ne constituaient pas une communauté de riches colons. D'une façon générale, leur niveau de vie était inférieur à celui des métropolitains. Certains, parmi les plus riches, avaient acheté une maison individuelle, immobilisant ainsi leurs capitaux. En 1962, n'ayant pu vendre leurs biens, ces commerçants, ces cadres sont rentrés sans les liquidités nécessaires à une réinstallation.

Par ailleurs, les rapatriés avaient tendance à se fixer autour des villes de débarquement : Toulouse, Bordeaux, Sète, Port-Vendres et Marseille. Or ces régions n'étaient pas des pôles de croissance économique. Les Bouches-du-Rhône comptaient déjà 10 000 demandes d'emplois non satisfaites. Par contre, au nord de la Loire, les entreprises manquaient de main-d'œuvre, comme le montre ce tableau :

TABLEAU I. — EMPLOIS DEMANDÉS PAR LES RAPATRIÉS ET OFFRES FAITES EN 1963, DANS 16 DÉPARTEMENTS

Départements	Demandes	Offres	Départements	Demandes	Offres
Bouches-du-Rhône	14 630	151	Seine	9 505	24 022
Alpes-Maritimes	3 123	52	Seine-et-Oise	844	544
Var	2 665	6	Nord	287	7 925
Pyrénées-Orientales	2 184	24	Pas-de-Calais	183	2 120
Hérault	2 163	287	Bas-Rhin	206	4 156
Vaucluse	1 210	87	Haut-Rhin	278	2 267
Rhône	2 362	381	Moselle	180	1 507
Haute-Garonne	5 371	149	Marne	239	1 018

Cette opposition géographique se compliquait d'une distorsion entre les types d'emplois offerts et demandés. Le secteur tertiaire groupait plus de 60 % des demandes et le secteur secondaire seulement 19 %. A l'inverse, les offres, dans ce dernier secteur, atteignaient 34 %, contre 15 % dans le tertiaire et 51 % dans le primaire... La France réclamait donc des techniciens et des ouvriers, mais les rapatriés étaient surtout des employés de bureaux.

L'action nécessaire
des pouvoirs publics.

Des mesures d'urgence furent prises : logements provisoires, allocations diverses. Mais surtout, le gouvernement voulut inciter les rapatriés à quitter le Midi et à acquérir une formation professionnelle. De plus, comme le nombre des commerçants et des agriculteurs était trop important, ces emplois étant déjà en recul, il adopta une politique de recon-

version : une prime de 25 000 f fut offerte aux anciens travailleurs indépendants qui acceptaient de devenir salariés. Cette politique créa un manque d'enthousiasme dans la recherche d'un travail. L'aide sociale, s'ajoutant aux primes géographiques de départ, permettait d'obtenir un salaire mensuel de 750 f, alors qu'un ouvrier du Sud-Ouest gagnait de 400 à 500 f. Si le « réfugié » exécutait quelques travaux non déclarés sa confortable situation d'assisté risquait de s'éterniser. Aussi, le 2 mars 1963, fut lancée la grande campagne « Priorité à l'emploi ». Le ministre des rapatriés, M. Missoffe, affirma que toutes les aides et allocations prendraient fin, conformément à la loi, après un an de séjour, soit juillet 1963, pour la plupart ; la prime géographique fut supprimée. Un sondage auprès de 250 000 chefs d'entreprises, dégagea 70 614 postes, réservés aux seuls Pieds-Noirs. Mais 70 % émanaient de la Région parisienne, de l'Est et de l'Ouest, comptant très peu de rapatriés. Le gouvernement s'engagea alors à aider les intéressés à voyager et à déménager. Des primes furent prévues. Les 3/4 des emplois proposés étant d'ouvriers spécialisés et qualifiés, le ministère mit sur pied des contrats d'entreprises : les rapatriés devaient apprendre leur nouveau métier pendant un tiers de leur temps de travail, l'Etat prenant à sa charge cette période improductive ; les entreprises concernées pouvaient ainsi, aux frais de l'Etat, former leurs propres employés... Mais 400 contrats seulement furent signés. Cet insuccès ne se limita pas à la formation professionnelle.

La répartition géographique et socio-professionnelle montre que l'objectif n'a pas été atteint : de 1963 à 1968, la population rapatriée de 8 départements du Midi s'est accrue de 50 % alors que l'augmentation de la communauté « pied-noire » en France n'a été que 7 % (tableau II).

TABLEAU II. — POPULATION RAPATRIÉE EN 1963 ET 1968
DANS QUELQUES DÉPARTEMENTS DU MIDI

Départements	1963	1968
Bouches-du-Rhône	80 000	94 705
Haute-Garonne	33 000	39 128
Alpes-Maritimes	32 000	48 000
Hérault	24 500	39 424
Rhône	25 500	41 660
Var	22 500	45 164
Gironde	19 300	26 476
Basses-Pyrénées	10 000	14 056

Près de 60 % de Pieds-Noirs sont dans le Midi. Ils ont donc satisfait leur désir de ne pas migrer, une seconde fois, vers le Nord. Par ailleurs,

le tertiaire a absorbé 70 % des rapatriés, alors qu'il ne représentait, en Algérie, que 57 % des actifs. Un tiers des Pieds-Noirs relèvent de la fonction publique. Seuls l'agriculture et le commerce ont fait les frais de la politique de reconversion dans le salariat. Le secteur primaire est passé de 14,4 % à 3,8 %. Mais le secondaire stagne de 28,6 % à 26,5 %. Les anciens agriculteurs ont préféré le métier de représentant ou d'employé de commerce à celui d'ouvrier, emploi trop dévalorisé pour eux, qui avaient toujours commandé des ouvriers musulmans. Malgré tout, cette intégration s'est faite au prix du déclassement social de certains. Les fonctionnaires ont perdu le tiers colonial. Mais les plus touchés sont ceux qui avaient quelque responsabilité, dans cette société algérienne qui reposait sur des cadres européens bien rémunérés et des ouvriers peu payés. Les anciens cadres sont devenus de petits employés de commerce ou d'administration.

En 1964, l'économie nationale n'en avait pas moins assimilé plus de 300 000 actifs.

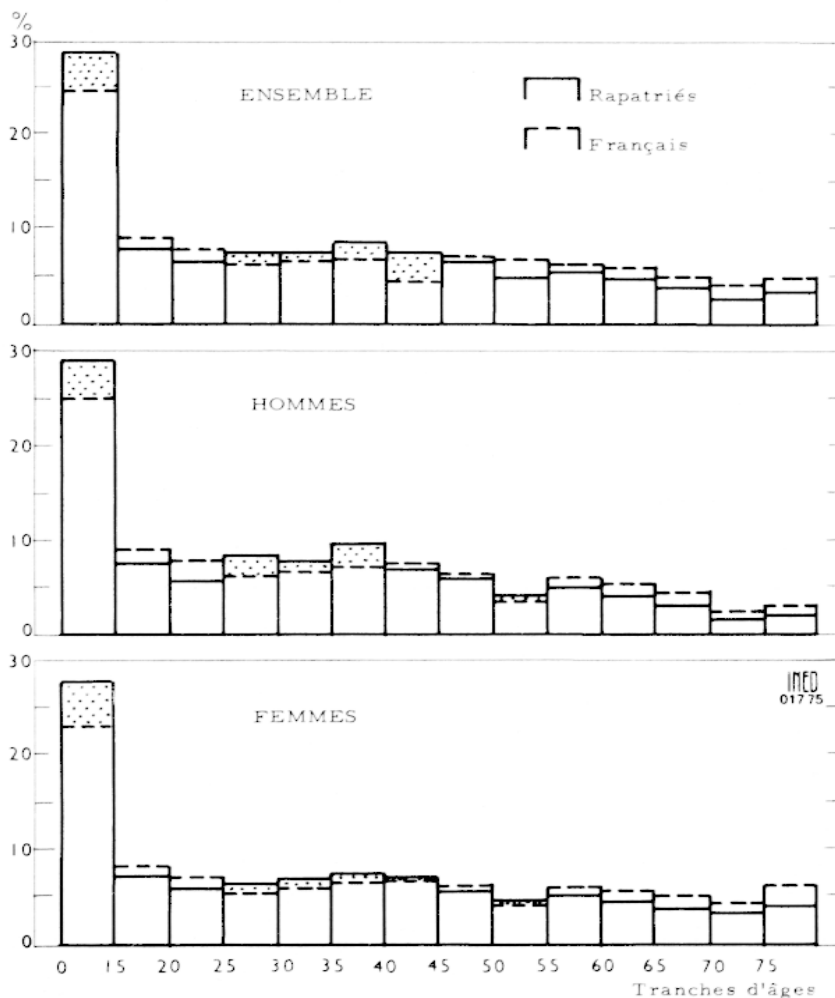


Figure 1. — Français et rapatriés par tranches d'âges.

Un succès imputable, en partie, au dynamisme des rapatriés. Individuellement, les Pieds-Noirs se sont réintégré au mieux de leurs possibilités. L'Agence pour l'Emploi n'a placé que 50 000 individus, pour la plupart ouvriers. Les 200 000 actifs non fonctionnaires ont agi isolément, faisant valoir leurs qualités personnelles, mais aussi ce furieux besoin de travail, qui les a souvent fait passer pour des employés modèles. N'ayant rien à perdre, ils se sont fait remarquer par leur esprit novateur. Population constituée d'actifs jeunes, ils se sont facilement adaptés à leur nouvel emploi (figure 1).

La situation économique de la France est, néanmoins, pour une large part, responsable de cette rapide intégration : depuis 1960, notre pays connaissait un grand essor économique. Après le ralentissement de 1957 à 1959, un progrès de 26 % était accompli durant les quatre années suivantes.

Par bien des aspects, la politique du gouvernement a donc été un succès, mais ce mouvement imprévu n'a pu servir l'aménagement du territoire. Enfin, à côté de cette réussite économique, des difficultés demeurent.

II. — LES SEQUELLES DU RAPATRIEMENT

Les augmentations de salaire ont aidé les rapatriés à oublier leur déclassement. Par contre, les 30 000 agriculteurs, industriels et commerçants ne sont pas tous intégrés, malgré un prêt de 2 275 millions de francs, en leur faveur.

Le laxisme administratif et ses conséquences. La réinstallation des travailleurs indépendants posait de grandes difficultés. L'attribution d'un prêt ne suffisait pas à entraîner le succès, il fallait s'assurer que l'affaire était viable et que le candidat avait exercé, en Algérie, la profession choisie. Des listes professionnelles, à base de certificats, ont été ouvertes à cet effet, mais, faute de conseillers et d'experts, aucun contrôle n'a pu être exercé. Bien plus, pour s'affranchir des inquisitions administratives, nombre de rapatriés ont donné une fausse image de leur situation. Ainsi, pour faire adopter leur dossier de demande de prêt, ils ne déclaraient, en accord avec le vendeur, qu'une partie d'un prix d'achat réel, acceptant le risque d'obtenir un prêt réduit et complétant leur manque de liquidités par des emprunts privés; situation d'autant plus grave que l'afflux des demandes déséquilibrait les marchés. Ainsi, dans l'agriculture, 10 000 Pieds-Noirs se disputaient les 1 000 propriétés mises en vente chaque année. Dans le Gers, ils achetaient des

terres au-dessus de la valeur. Un contrôle aurait pu être fait au travers des dossiers de demandes de prêts, mais outre les falsifications, les experts de l'Agriculture, chargés de juger la qualité et le prix de l'exploitation, n'étaient pas assez nombreux. Quant aux autorités responsables, elles travaillaient à l'octroi des demandes de prêts, ne dépassant pas le plafond de 170 000 francs, voyant ainsi, avec satisfaction, une famille de plus réinstallée. Quant aux méthodes culturelles, aucun conseil n'a été prodigué. De plus, les élèves des écoles d'agriculture et les cadres agricoles, ayant, dans un souci de justice sociale, le droit de s'inscrire sur les listes professionnelles, des abus ont été commis. Des personnes ignorant tout de l'agriculture, ont pu s'inscrire, grâce à des certificats de complaisance. Le ministère de l'Agriculture évalue à 40 % la part de ceux qui n'auraient pas dû avoir accès à une exploitation. S'ajoutant aux impayés, la mévente accula vite des propriétaires à la faillite. Mais, une perpétuelle fuite en avant en matière de crédits et de remises de dettes, a permis à ces établissements de survivre. En fait, seuls 30 % des agriculteurs sont en mesure de rembourser leur dette, 50 % ne le pourront jamais, bien que leur exploitation soit viable et 20 % ont échoué. Dans le commerce, situation identique : mal informés, des rapatriés ont acheté, à des prix modiques, de petits magasins d'alimentation déjà en difficulté. Les autorités voyaient ainsi un moyen de reloger une famille, avec un simple prêt de 40 000 francs : il existait souvent un logement dans l'arrière-boutique. Le pourcentage d'échecs a été de 15 à 20 %.

Aujourd'hui, l'espoir est dans l'indemnisation, qui allégera la dette de ceux qui possédaient un bien en Algérie. Mais, pour les autres, le moratoire des dettes, établi le 6 novembre 1967, est prolongé par des remises de la *Commission nationale d'aménagement des prêts de reclassement*, créée le 13 novembre 1971.

Amplifiant ces problèmes économiques, les inadaptations psychologiques rendent parfois difficiles l'assimilation.

Les difficultés psycho-sociales. L'incapacité, pour certains, de s'adapter à la vie nationale se traduit par leur faible activité, la désorganisation de couples et le reflux vers le Sud.

Se considérant, à tort ou à raison, comme des « intrus », les rapatriés ont tendance, surtout les petits employés et les inactifs, à se grouper dans un quartier, où ils entretiennent le culte du souvenir. Aussi, chez les jeunes de 18 à 20 ans, la conscience de rapatrié est-elle vivace.

Devant la nécessité de surmonter les ententes tacites entre autochtones, les professions libérales ont dû réaliser des associations de rapatriés. C'est toujours cette incapacité à créer des liens nouveaux qui incite les familles à abandonner le nord et à rechercher dans le sud les amis de

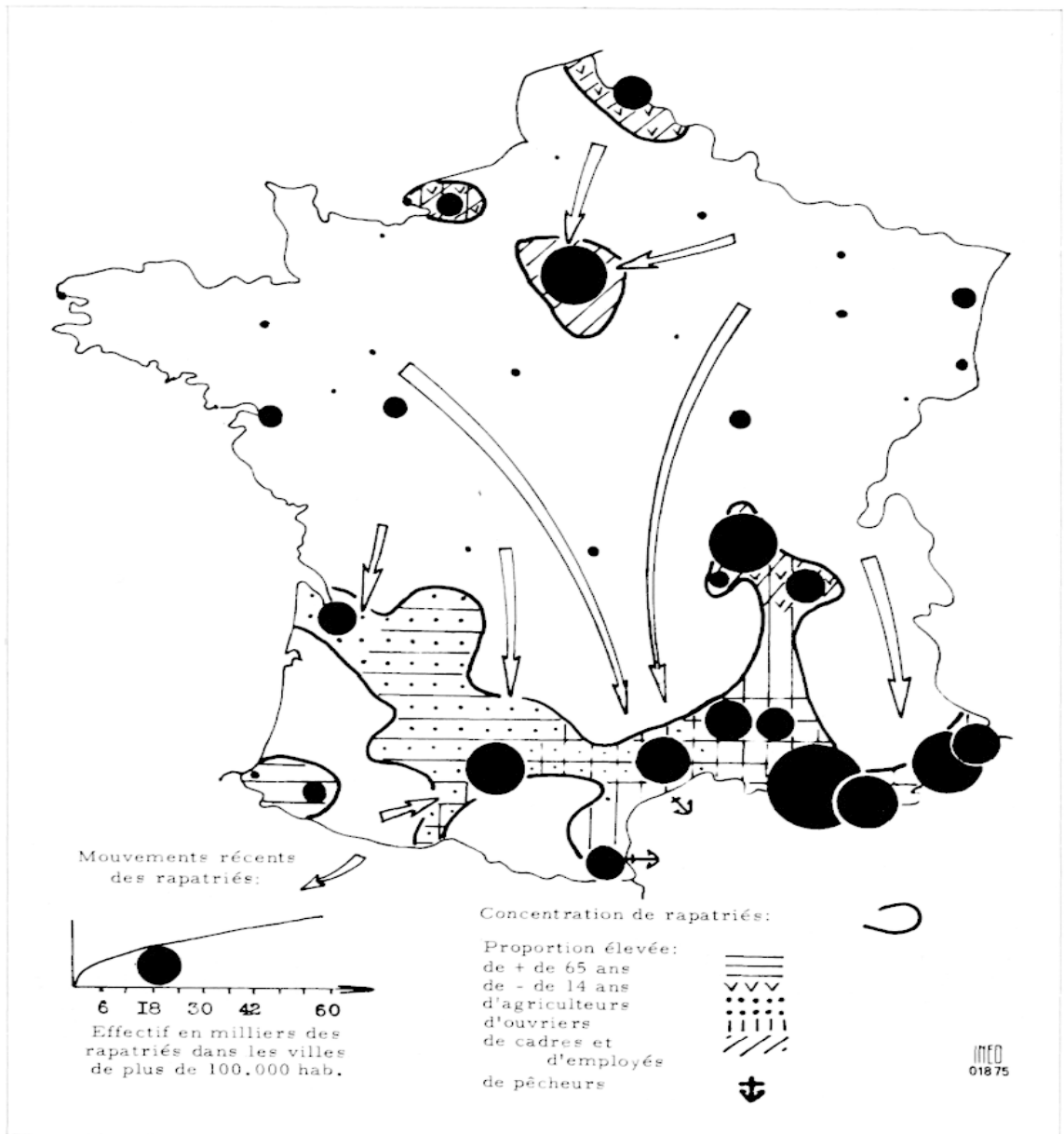


Figure 2. — Les rapatriés en 1973.

« là-bas ». Ce besoin est réel et motivé. Inactives, en général, les femmes vivaient seules sans contacts sociaux : l'équilibre psychologique du couple s'en ressentait. Marseille reçoit ainsi 3 000 rapatriés par an, tandis que le Centre, l'Est et le Nord se vident (figure 2). Parfois, le choc du retour n'ayant pas été supporté, les couples se désorganisent. Ce sont les femmes et les enfants qui arrivèrent les premiers en France : cette cassure du couple s'est souvent maintenue. Nous avons remarqué un grand nombre de femmes seules, chefs de ménage ⁽¹⁾, entre 25 et 45 ans. Pour la même

(1) P. Baillet, Les Rapatriés à Muret. 96^e Congrès National des Sociétés Savantes. Toulouse : 13-17 avril 1971.

raison, à tous les âges, les Pieds-Noirs sont moins « actifs » que les métropolitains. Malgré la jeunesse de cette population, seul un Pied-Noir sur trois a un emploi. Au désintéret de la méditerranéenne pour un emploi rémunéré, s'ajoutent les mises à la retraite anticipées et l'incapacité de certains à s'intégrer dans une vie active nouvelle (figure 3).

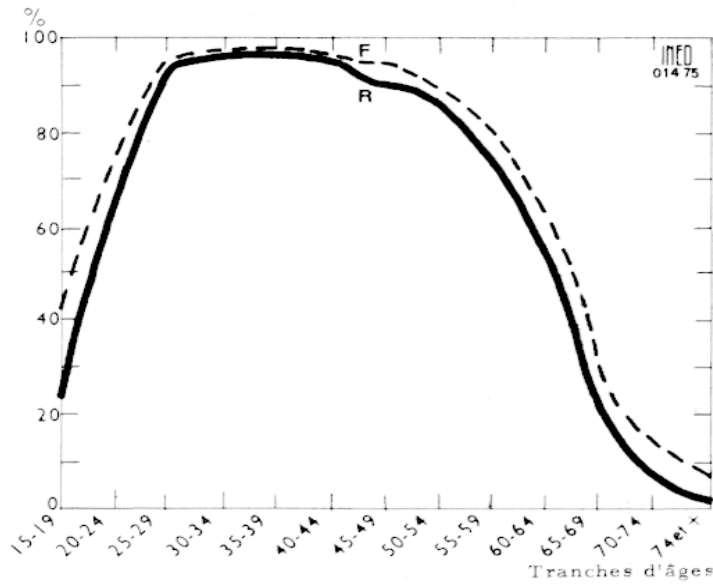


Figure 3. — Taux d'activité des rapatriés et des Français.

L'accumulation des difficultés dans le Midi.

En Alsace, dans le Nord et la Région parisienne, l'intégration économique et sociale est chose faite. Installés dans des régions en développement, localisés dans des métropoles régionales, les Pieds-Noirs ont facilement trouvé l'emploi désiré. Ici, les communautés sont formées de couples jeunes, le plus souvent cadres de la fonction publique ou de l'industrie, venus en quête d'emplois rémunérateurs. Dans ces régions, l'unité des rapatriés est faible, leurs organisations locales se meurent. Tous ceux qui n'ont pas pu s'adapter sont partis dans le Midi, où l'intégration reste à faire : nombreux, repliés en communautés, les rapatriés occupent les H.L.M. de banlieues. Dans ces villes sont restés les individus qui, faute de qualification professionnelle, n'espéraient aucune ascension sociale : plutôt que d'obtenir un emploi rémunérateur dans le Nord, ils ont préféré garder leur style de vie, soleil, anisette et pêche aux oursins ; ils sont ouvriers du bâtiment, petits salariés, concierges ou gardiens. Aussi, à Marseille comme à Avignon, le ménage rapatrié a, en moyenne, un revenu inférieur de 37 à 54 % à celui d'un ménage de métropolitains, selon que le chef de famille est actif ou non : peu de femmes acceptent un emploi.

C'est aussi dans le Midi que s'accumulent les personnes âgées. Elles ont préféré, dès leur arrivée, rester dans le Midi, aux paysages plus proches de leur passé. Aussi les municipalités du Midi ont vu s'alourdir la charge des personnes à secourir ⁽¹⁾.

Le laxisme en matière de prêts, le manque d'encadrement technique sont, pour une bonne part, responsables de ces difficultés diffuses, qui ne doivent pas cependant faire oublier les aspects positifs du rapatriement.

III. — L'APPORT DES RAPATRIÉS A LA FRANCE

Tout en bénéficiant de l'expansion des années 1960, le rapatrié a largement contribué à cet essor. Les capitaux rapatriés et les prêts ont donné un coup de fouet au commerce des villes du Midi. Leur apport va au delà.

L'œuvre de modernisation. Dotés de capitaux, condamnés à conquérir leur clientèle, les Pieds-Noirs, reclassés dans le commerce et l'hôtellerie, se sont préoccupés de moderniser les locaux. Des hôtels déclassés, n'accueillant qu'une clientèle d'immigrés ou de prostituées, ont été peu à peu transformés en hôtels de 2 à 3 étoiles. Plus de 80 % de leurs investissements, dans ce secteur, ont été faits dans les villes touristiques du Midi. Rompant avec la tradition, ils ont changé l'aspect extérieur de leurs magasins ou de leurs cafés, obligeant les Français à les imiter. Les exemples ne manquent pas dans le IX^e arrondissement de Paris, à Montpellier ou à Toulouse. Leur amabilité, leur dévouement, l'exotisme attaché à leur personne, autant d'atouts qui les font réussir dans la transformation des cafés-tabacs et des restaurants. Le merguez et le couscous triomphent même à Strasbourg.

Cet esprit nouveau est aussi illustré par l'essor de la pêche à la sardine en Méditerranée : 40 % des 213 sardiniers-lamparos de plus de 10 tonneaux, en 1972, appartenaient à des Pieds-Noirs. En outre, grâce à leurs 62 bâtiments de plus de 20 tonneaux, ils ont étendu l'exploitation des fonds de 300 à 700 mètres à laquelle ils étaient habitués en Algérie. Les tonnages ont plus que doublé, de 8 000 tonnes en 1962, à 19 000 tonnes en 1970.

Dans l'agriculture, enfin, ils ont participé à la restructuration dans le Sud-Ouest : leurs propriétés sont plus vastes que celles des méridionaux. Ainsi, dans le Lot-et-Garonne, dans les Landes, la superficie des terres est

(1) P. Baillet, Une population urbanisée : les Rapatriés d'Algérie. *Bulletin de l'Association des Géographes Français*. (A paraître).

supérieure de 80 à 90 % à la moyenne locale. Ils constituent la plupart des titulaires de lots attribués par des *Sociétés d'Aménagement Rural* (*Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, Compagnie d'Aménagement des Landes, S.O.M.I.V.A.C.* pour la Corse). Ils ont donné à ces entreprises un regain d'activité par l'apport de capitaux et de subventions. Souvent ils ont créé des fronts pionniers, gagnant sur les landes pour étendre les cultures. Pour surmonter les difficultés de commercialisation, ils se sont organisés en S.I.C.A.-Fruits.

Cette ouverture d'esprit est le fait d'une population jeune, au niveau culturel élevé.

Un apport de qualité. Bien que ces immigrés représentent moins de 2 % de l'ensemble de métropolitains, leur marque est profonde dans certaines régions et plus particulièrement dans les villes. Leur taux d'urbanisation atteint 80 %, dont les 2/3 dans les villes de plus de 100 000 habitants. Ces métropoles rassemblent plus de 90 % des Pieds-Noirs de leurs départements. Mais ce mouvement étant méridional, puisque 36 % des rapatriés sont entre Bordeaux et Nice, les cités de plus de 100 000 habitants, situées sur cet axe, groupent 60 % des urbains vivant dans ces métropoles. Aussi ces nouveaux venus ont pris localement une grande importance. A Montpellier, on compte 11 Pieds-Noirs pour 100 métropolitains, 10 à Toulon et Perpignan, 8 à Nîmes et Nice, 6 à Toulouse et Cannes, 5 à Pau. De 1962 à 1968, ils ont assuré 50 % de la croissance démographique de Marseille et de Perpignan, 60 % de celle de Toulon et 70 % de celle de Nice. Ils ont redonné vie à certaines régions agricoles du Sud-Ouest ou du Massif central : 55 % de l'accroissement de Midi-Pyrénées et du Languedoc-Roussillon leur est imputable, 33 % de celui de l'Aquitaine et de la Provence. Sans eux, le Limousin aurait vu sa population diminuer.

Cet apport est également qualitatif : il s'agit, en effet, d'une population jeune. Près de la moitié des ménages ont entre 25 et 40 ans, pour seulement un tiers chez les Français : dans le Sud-Ouest, 30 % des exploitants ont moins de 35 ans, 30 % ont de 35 à 45 ans et 10 % dépassent 55 ans.

Le niveau culturel est généralement élevé, car, en Algérie, ils occupaient des postes de responsabilité. Dans l'agriculture, où les problèmes de gestion nécessitaient des connaissances spécialisées : 2,6 % ont un diplôme technique contre 0,6 % des métropolitains, 12,3 % ont le bac ou un niveau supérieur, contre 0,9 %. D'une façon générale, sur 100 actifs, 13 Pieds-Noirs ont le B.E.P.C., 12 le bac et 6 un niveau supérieur, alors que pour 100 Français actifs, nous avons respectivement 6, 7 et 4.

L'essor commercial des villes d'accueil. Nantis de prêts et de capitaux rapatriés, les rapatriés ont libéré, entre 1962 et 1965, 20 milliards de francs, augmentant la consommation de 3 %. Ils ont donné un essor aux entreprises du bâtiment. Démunis de tout, ils ont dû acheter un nouveau mobilier et adapter leur garde-robe. A Avignon, cet essor commercial a été supérieur de 13 % à la moyenne nationale. A Marseille, l'euphorie a duré 3 ans. Bien que les rapatriés aient participé, pour une large part, à l'inflation, qui sera sanctionnée par le plan de stabilisation de 1964, leur apport de capitaux a bénéficié à l'ensemble des autochtones.

CONCLUSION

Par leur présence, les rapatriés apparaissent donc comme une chance pour la France. Le pays a vu que son économie avait pu supporter l'arrivée soudaine d'un million d'individus. La politique a d'ailleurs contribué à la réussite. Ainsi, dépassant la crise permanente du logement, le Pied-Noir est, grâce à une aide massive, en majorité, logé dans des appartements neufs. L'orientation vers le salariat a permis de réintégrer, sans trop de problèmes, plus de 90 % des actifs. Enfin, le coût de l'opération est relativement réduit : le rapatrié a bénéficié d'une aide de 14 500 francs en moyenne, dont 4 500 francs récupérables, au titre des prêts remboursables, alors que le coût de la reconversion d'un mineur du Nord est 26 000 francs.

Un obstacle sépare encore les pouvoirs publics des organisations de rapatriés : l'indemnisation des 25 milliards de biens spoliés que demandent les 150 000 intéressés.

Pierre BAILLET